

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère

Ouverture de la séance plénière du 1^{er} décembre 2011 Débat d'orientations budgétaires 2012

Mes chers collègues,

Depuis de nombreux mois, l'Europe est en crise, économique, financière, politique. Si l'on parle beaucoup des déficits publics, du poids de la dette des Etats et de leurs difficultés à emprunter du fait de la défiance des prêteurs, n'oublions pas que, dans la plupart des pays, les conséquences de cette crise se traduisent par une régression sociale, un pouvoir d'achat en stagnation ou en retrait, un chômage et une précarité subis par les plus fragiles et de larges parties de la population.

La France n'est pas épargnée : au ralentissement économique déjà présent, marqué par des taux de chômage à la hausse, peut succéder, selon les prévisions, une récession. En Finistère, la situation des entreprises du bâtiment est devenue très tendue, nous voyons les difficultés de la réparation navale à Brest ou de l'électronique à Douarnenez.

En voulant faire aussi supporter la rigueur aux collectivités locales, le gouvernement prend un double risque : celui de réduire encore l'activité économique puisque les collectivités contribuent aux $\frac{3}{4}$ de l'investissement public ; celui de rompre l'égalité des citoyens devant les allocations universelles de solidarité si les départements, en particulier, sont mis en difficulté par la stagnation de leurs recettes alors que les dépenses sociales continuent de croître.

Comme tous les ans à la même époque, nous débattons des orientations budgétaires que nous concrétiserons dans le budget primitif qui sera examiné à la fin du mois de janvier prochain.

Permettez-moi, puisque quelques uns, élus en mars dernier, participent pour la première fois ici à ce débat, de le resituer dans le rythme de nos sessions.

En janvier nous adoptons le budget primitif (BP) dans lequel nous prévoyons les actions que nous voulons mener et les moyens financiers pour y faire face.

A l'occasion des autres séances, ce budget peut être amendé par des décisions modificatives (DM), qui viennent apporter en cours d'année des ajustements en recette ou en dépense.

Le compte administratif (CA), présenté en juin, est le compte-rendu de l'exécution budgétaire de l'année précédente : il consolide le budget primitif et les décisions modificatives et compare la réalisation aux inscriptions budgétaires.

Tous ces documents, BP, DM, CA, font l'objet d'un vote de l'assemblée. A côté de ces décisions financières, nous avons des débats sans vote. Ainsi, en parallèle du CA, nous réalisons un compte rendu d'activité qui retrace les actions menées. Il indique le niveau d'avancement de notre projet stratégique 2010-2014. Nous avons, depuis le « Grenelle » environnement, l'obligation de présenter un rapport Développement Durable, comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Dans la mesure où notre projet stratégique 2010-2014 constitue notre Agenda 21, notre rapport d'activité qui fait le bilan de sa mise en œuvre devrait répondre à cette obligation.

Enfin, nous avons le Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce débat, situé en amont de l'examen du budget, a pour objectif de donner à l'ensemble des élus, les éléments de contexte, économique, social, financier permettant de guider leur choix avant d'arrêter le budget.

Ce débat permet de rappeler le contexte financier (perspectives de recettes, évolution des dépenses, situation de la dette, prospective pluriannuelle...). Il est aussi l'occasion de débattre des évolutions souhaitables de nos politiques au regard de l'évolution économique et sociale.

Nous avons adopté en 2010 notre projet stratégique. Il définit à la fois une méthode de travail (transversalité, démocratie participative, évaluation, partage de l'information...) et les objectifs essentiels de notre collectivité. (Démographie, aménagement, développement...).

Ce projet stratégique constitue notre cadre de travail pour la période 2010-2014. Année après année, il est le fil conducteur de notre action. Ce débat d'orientations budgétaires est le moment de préciser les étapes de notre projet stratégique qui seront mises en œuvre en 2012.

La réforme fiscale de 2009 en supprimant la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, en nous privant de la majorité de notre liberté fiscale, associée au gel des dotations de l'Etat, conduisent les Départements à l'asphyxie financière, surtout quand les allocations de solidarité que nous versons au nom de la solidarité nationale, continuent d'augmenter sans une équitable compensation.

Au cœur de notre projet stratégique et donc au cœur de toutes les politiques que nous menons, se trouve la solidarité avec les Finistériens.

Elle ne se résume pas, loin s'en faut, à allouer des droits individuels, des allocations (RSA, APA, PCH) ou à exercer des compétences obligatoires (protection de l'enfance).

Elle suppose une approche très transversale qui concerne tous les secteurs de la société et répond à ses évolutions profondes :

- conséquences sociales de l'augmentation de la durée de la vie
- reconnaissance des droits, de la dignité, de la citoyenneté des personnes handicapées
- accroissement de la précarité et des situations d'isolement
- menaces sur la cohésion sociale

Elle justifie l'exigence de transversalité dans nos politiques (logement, déplacements, culture, emploi, marchés publics et insertion, énergie, éducation...)

Elle impose des partenariats confiants, des contractualisations et des mutualisations avec les autres acteurs associatifs, sociaux, institutionnels...

La mission sur nos relations avec la Région doit par exemple faciliter l'articulation entre nos réflexions sur le travail social et les compétences et qualifications délivrées dans les formations de travailleurs sociaux sous la responsabilité de la Région. De même, le parcours d'insertion ne peut s'imaginer sans coopération avec les dispositifs régionaux de formation et de qualification professionnelle.

Les contrats de territoires que nous élaborons avec les intercommunalités et leurs communes membres, permettent d'agir, avec les acteurs locaux, sur de nombreux leviers utiles à la cohésion sociale : politiques culturelles, éducatives, sportives, transports, animation, habitat...

Les contrats de territoire sont un moyen d'organiser les compétences et les stratégies de développement social à l'échelle d'un bassin de vie.

D'où la liaison naturelle avec cette autre fonction du Département : la solidarité avec les personnes que je viens d'évoquer, est indissociable de la solidarité avec les territoires.

Par leur analyse spécifique des enjeux majeurs de chacune des intercommunalités, les contrats de territoire encouragent ce qui, chez chacune, contribue au développement, à la qualité de vie, à la cohésion, à l'attractivité et participe d'un Finistère dynamique et solidaire.

Par la mise en place d'un coefficient de solidarité, nous assurons, aussi, un rôle de péréquation solidaire.

Dans quelques mois, nous célébrerons les 30 ans des lois de décentralisation Mauroy-Deferre. Contrairement à ce que laissent penser la loi de 2010 et la discussion en cours sur le schéma départemental de coopération intercommunale, la décentralisation ne se résume pas au seul enjeu des pouvoirs entre collectivités.

Elle se nourrit aussi de dynamiques locales créées par la convergence de l'action des élus et celle des citoyens et de leurs organismes économiques, sociaux...

Le partenariat avec les acteurs sociaux est une ressource précieuse en termes de créativité, d'initiative, d'innovation sociale, d'engagement et aussi d'emplois créés.

La démocratie participative est un élément indispensable à cette mise en mouvement de la société.

Quels seront en 2012 les points forts de la déclinaison de notre projet stratégique ?

Nos collègues vice-présidents le diront avec plus de détails dans un instant. Je ne m'attarderai que sur quelques aspects.

Nous arrivons au terme de l'élaboration des contrats de territoire. Nous en examinons trois aujourd'hui, ce qui portera à 16 les contrats signés. Il y en a 5 en préparation qui devraient aboutir en 2012 ; 25 sur un total de 26 intercommunalités ont signé ou préparent un contrat.

Progressivement, le mode contrat deviendra notre cadre principal d'intervention en soutien aux projets et initiatives locales, afin de permettre à la fois une mutualisation des réflexions, des moyens et des actions à l'échelle intercommunale, ainsi qu'une convergence plus forte de l'action publique exercée sur un même territoire par plusieurs acteurs.

Dans le secteur social, après l'analyse des listes d'attente dans les établissements d'accueil ou les services pour les personnes handicapées, 2012 pourrait voir le lancement des travaux pour l'élaboration d'un 4^e schéma pour l'accompagnement des personnes handicapées en Finistère.

Je m'interroge sur notre autonomie véritable en ce domaine du fait de la mise en place de l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ARS nous soumet son projet régional de santé et nous presse de donner un avis.

Ce projet régional de santé est un document important qui traite bien évidemment d'organisation des soins, mais aussi d'organisation médico-sociale et de la répartition des crédits de l'assurance maladie destinés aux établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées.

Le dialogue entre les Départements et l'ARS n'est pas encore serein et oscille entre rapport de force, écoute polie et partenariat nécessaire. Il n'apparaît pas évident que le projet régional de santé prenne en compte nos schémas en cours pour le handicap ou le grand âge, alors qu'ils ont été adoptés en concertation, à l'époque, avec la DDASS. Et demain quelle capacité aurons-nous à élaborer des schémas adaptés à la situation du Finistère si le cadre est déjà fixé par l'ARS ?

Dans le domaine des personnes âgées, la situation des associations d'aide à domicile, de l'ADMR en particulier, reste fragile. Nous constatons une diminution des heures d'intervention dont la démographie n'est sans doute pas la seule cause.

J'ai demandé aux services de travailler avec quelques associations sur l'expérimentation de dotation globale qui leur donnerait plus de souplesse et de visibilité.

Dans le domaine de l'enfance, les situations difficiles sont en augmentation. Nous devons tout faire pour maintenir le lien familial, accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité. A ce titre seront développées les mesures d'assistance éducative renforcées.

Depuis maintenant plusieurs années, la restructuration de notre Centre Départemental de l'Enfance est en cours. Nous devons aboutir en 2012 et pour cela, être clair sur l'objectif poursuivi : pourquoi souhaitons-nous conserver des dispositifs d'accueil et d'hébergement de jeunes, alors que nous confions plusieurs centaines de jeunes à des associations ou à des familles d'accueil ?

De la réponse à cette question, découlent des éléments indispensables à la mise en place de notre CDEF et les moyens à y affecter.

En matière d'aménagement, nous renouvelerons la délégation des aides à la pierre et proposerons une révision de nos interventions dans la politique du logement. Nous l'avons évoqué lors d'une précédente réunion.

Avec l'achèvement du déploiement du réseau haut débit, nous entrons dans l'objectif désormais du très haut débit. Un point d'accès par intercommunalité à court terme, un partenariat étroit avec les intercommunalités et la Région marqueront cette nouvelle étape.

Dans quelques jours nous mettrons en service le Fromveur II. Le renouvellement de la délégation de service public pour la liaison aérienne avec Ouessant sera mené en 2012, confirmant notre volonté de maintenir la ligne aérienne de desserte de l'île. L'Etat, pour sa part, vient de m'informer qu'il réduira sa participation de 35% à l'occasion du renouvellement de la convention de délégation !

L'épisode de sécheresse que nous connaissons depuis quelques mois confirme la fragilité du Finistère dans le domaine de l'eau. Faibles précipitations, réserves au plus bas, nappes phréatiques peinant à se reconstituer, des mesures de limitations ont été prises par le Préfet. Au moment où les élus revendiquent plus de responsabilités, n'est-ce pas étonnant ? La volonté du Département est de coordonner l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des eaux et de faire émerger des modalités de gouvernance se substituant à un système aux acteurs trop nombreux, dans l'incapacité de construire les mutualisations et les solidarités nécessaires.

Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes concerne 5 sites finistériens. Le Conseil général y participe, à la fois dans les instances de pilotage et de suivi au niveau régional et dans les commissions locales, et aussi sur le plan technique dans la préparation des projets.

Nous nous engagerons plus fortement au vu des chartes de territoires en fonction de l'ambition des projets et de leur efficacité. Nous devons être au côté des agriculteurs pour conduire ces changements forts de pratique, leur donner des perspectives et transformer collectivement une contrainte environnementale en un nouvel élan de compétitivité. Il faut toutefois que le gouvernement arrête d'envoyer des signaux contradictoires : le projet d'arrêté ministériel en application de la directive nitrate contient des dispositions incohérentes au regard des objectifs des plans algues vertes.

Il nous faut poursuivre l'amélioration des conditions de travail et accompagner le changement au sein du Conseil général pour moderniser et adapter le service public départemental :

Le renouvellement du matériel roulant ancien transféré par l'Etat au moment du transfert des agents de la DDE et du parc fera l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement.

Le télétravail d'abord en expérimentation limitée, devient une modalité nouvelle d'organisation du travail.

Depuis plusieurs années nous améliorons les locaux, les rendons accessibles, un nouveau schéma pluriannuel des collèges sera adopté.

La mission qualité de vie au travail s'emploie à créer les dispositifs qui en garantissent la préservation et préviennent les difficultés.

L'évaluation des politiques départementales doit se généraliser, à la fois pour aider à la prise de décision et pour rendre compte de notre action.

Après plusieurs années d'effort, l'initiative que nous avons lancée pour rapprocher les laboratoires départementaux bretons va, je l'espère, aboutir entre IDHESA et le LDA 22. La défense du service public face à la concurrence libérale passe plus efficacement par l'évolution que par le statu quo, prélude à la disparition bien souvent.

Le budget de l'année 2012 sera construit pour poursuivre la mise en œuvre de notre projet stratégique. Nous avons encore beaucoup d'incertitudes. En particulier les données sur les compensations suite à la suppression de la taxe professionnelle n'arrivent pas ou arrivent fort tard dans l'année. Celles du budget 2011 viennent juste de nous être communiquées ! Les droits de mutation qui ont fortement progressé en 2011, seront, de l'avis de tous les experts, en retrait en 2012.

L'accès à l'emprunt pour financer nos investissements n'est plus garanti, les établissements bancaires répondent moins nombreux, et quand ils le font, aggravent leurs conditions, accroissent leurs marges.

Les efforts que nous avons engagés depuis 2009, et qui, me semble-t-il, ont été compris par nos partenaires, nous permettent de conserver un équilibre satisfaisant de notre budget et une situation saine. Contrairement à l'Etat, nous n'avons pas considéré que les effectifs de nos personnels devaient être la variable d'ajustement de nos budgets. Certes des efforts importants ont été accomplis par tous pour limiter l'évolution de la masse salariale. Les façons de faire ont évolué et une réflexion est engagée, sous la responsabilité des élus, sur le niveau de service départemental que nous voulons assurer en fonction des moyens dont nous disposons actuellement. Notre dette est limitée. Pourtant cette situation saine peut très vite se dégrader : les dépenses liées aux allocations de solidarité continuent à progresser, nous n'avons plus de levier fiscal significatif, les dotations de l'Etat sont gelées ou régressent, les droits de mutation connaissent des fluctuations imprévisibles. Le rôle que nous jouons, que jouent les collectivités locales dans les dynamiques territoriales, dans le maintien de la cohésion sociale, dans l'investissement économique et l'emploi, me font espérer vivement une véritable réforme de la fiscalité et de sa redistribution et une relance de la capacité d'initiative de nos Départements.

« seul le prononcé fait foi »